

2 Politique

# Après la tentative de putsch du 7 janvier dernier L'enquête se poursuit

J.KOMBILE.MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**Les personnes susceptibles d'avoir une quelconque ramification dans cette affaire sont auditionnées par les officiers de police judiciaire militaire, attelés à faire toute la lumière.**

DEUX semaines après la tentative de putsch perpétrée, le 7 janvier dernier, à Libreville, par un groupuscule de six militaires, l'enquête se poursuit. Les officiers de police judiciaire militaire (OPJM) s'attellent à faire toute la lumière, à travers les auditions des personnes susceptibles d'avoir une quelconque ramification avec cette affaire. Ce, d'autant plus que, lors de la diffusion de leur communiqué sur les ondes de Gabon Télévisions, les mutins avaient cité un certain nombre de personnalités. Sans oublier que, sur les réseaux, d'aucuns n'hésitent pas à prendre position. Dans cette recherche effrénée de la vérité, les officiers et chefs de brigade ou de poste de gendarmerie nationale, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, les substituts, les juges d'instruction sont en première ligne. Vu qu'au regard des dispositions de l'article 14 du Code de justice militaire (CJM), ils ont la qualité d'OPJM ainsi que certains officiers et inspecteurs de la sécurité militaire. En

Photo : F. M. Mombou / L'Union



Le commando à l'origine du coup d'Etat raté du 7 janvier 2019, dont le cerveau, le lieutenant Kelly Ondo Obiang (2e à gauche).

Photo : F. M. Mombou



Vue du déploiement des forces de l'ordre, le 7 janvier dernier.

tout cas, le présumé instigateur du coup de force, le lieutenant Kelly Edou Obiang, et ses acolytes risquent gros au regard de la

gravité du trouble causé, constitutif, selon plusieurs sources, d'atteinte à la sûreté de l'État et de destruction des biens mobiliers et

immobiliers. Des infractions prévues et punies par les dispositions des articles 68, 332 et 335 du Code pénal gabonais. En-

tendu qu'au regard de l'article 17 alinéa 3 du Code précité, le délai de garde à vue est d'un mois. Selon plusieurs sources,

une fois l'enquête préliminaire bouclée, la phase d'instruction close, les insurgés devraient répondre de leurs actes devant la Cour spéciale militaire (CSM) dont la composition est fixée en fonction de la nature de l'infraction. Étant entendu que pour le jugement de crimes, la CSM est composée de sept membres, dont trois magistrats de l'ordre judiciaire et quatre militaires. Tous de nationalité gabonaise et âgés de 30 ans inclus. La présidence de la CSM est assumée par un magistrat du siège désigné pour chaque année judiciaire par décret pris par le président de la République, sur proposition du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, après avis du ministre de la Défense nationale. Pourquoi devraient-ils comparaître devant la CSM ? " Tout simplement parce que cette juridiction est compétente pour juger les militaires jusqu'au grade de colonel ou assimilé", avance unaniment les experts. Entendu que, selon eux, la Cour de sûreté de l'État connaît les infractions commises par les officiers généraux et assimilés. Pour rappel, le 7 janvier dernier, un groupuscule de militaires, conduit par le lieutenant Kelly Edou Obiang, avait pris d'assaut la Maison Georges Rawiri, en appelant à l'insurrection. Cela s'était soldé par un échec, vu que les forces loyalistes avaient rétabli l'ordre.

## Interpellation de trois jeunes leaders de l'opposition L'UN s'insurge !

Jonas OSSOMBEY  
Libreville/Gabon

**A travers un communiqué parvenu à notre rédaction, le parti de l'opposition radicale se dit inquiet de l'arrestation de trois jeunes militants, tous membres du mouvement des jeunes de l'Union nationale (UN). Signée du secrétaire exécutif, Minault Maxime Zima Ebeyard, cette déclaration exige « la libération sans délai de Firmin Ollo, Ballack Obame et Mathurin Ovono »**

TROIS jeunes leaders du mouvement des jeunes de l'Union nationale (UN) parti politique de l'opposition, ont été interpellés, avant hier, à Libreville, par les autorités judiciaires. De sources bien informées, Firmin Ollo, Ballack Obame et Mathurin Ovono seraient entendus pour nécessités d'enquête, dans le cadre de la tentative de

Photo : Chris Oyame / L'Union



Le président du mouvement des jeunes de l'Union nationale, Firmin Ollo Obiang, fait partie des trois jeunes militants récemment interpellés.

coup d'Etat perpétrée le 07 janvier 2019 par un groupe de militaires dirigé par le lieutenant Kelly Ondo Obiang. Dans un communiqué, le secrétaire exécutif de l'UN, Minault Maxime Zima Ebeyard, fait part de cette

arrestation de trois militants de son parti en ces termes : « L'Union Nationale vient d'apprendre avec stupefaction l'enlèvement de Firmin Ollo, président du Mouvement des jeunes de notre parti et de deux membres de son bureau, à savoir,

Photo : Chris Oyame / L'Union



Le Secrétaire exécutif de l'UN, Emmanuel Minault Zima Ebeyard, a traduit la stupefaction de son parti.

Ballack Obame et Mathurin Ovono. » Et relayant un confrère en ligne, Zima Ebeyard souligne que « cette arrestation serait justifiée par une proximité supposée entre ces jeunes et le lieutenant Kelly Ondo Obiang, auteur

des événements du 7 janvier 2019 ». Et le responsable de l'UN de marquer sa désapprobation devant cette interpellation. « L'Union Nationale condamne cette énième arrestation de ses jeunes en dehors de tout cadre légal »,

dit-il, tout en mettant en garde « les responsables de ce que l'on peut considérer comme un enlèvement, sur ce qui pourrait leur arriver. » Tout comme, il dit attirer « l'attention de la communauté nationale et internationale sur cette habitude des autorités gabonaises à priver de liberté toutes les personnes qui s'opposent de façon assumée ». Le communiqué s'achève par une exigence. « L'Union Nationale exige la libération sans délai de Firmin Ollo, Ballack Obame et Mathurin Ovono. » Les deux membres du mouvement des jeunes de l'UN et leur président, disions-nous, auraient été interpellés pour les besoins de l'enquête dans l'affaire du coup d'Etat avorté du 7 janvier dernier. Toute chose qui s'inscrit certainement dans le cadre des auditions organisées depuis ces événements au sujet desquels les Gabonais attendent toute la lumière.